

**Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel**

Les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 20h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023



Anne-Marie Charron  
DGA / greffière-trésorière adjointe

**DÉROGATION MINEURE**

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin du Lac-Aux-Ours (Lots 6 459 188) Matricule : 2818-61-7218	Autoriser un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant ;
3759, chemin du Lac-Supérieur (Lots 6 055 561) Matricule : 2724-92-0929	Autoriser un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant ;

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Anne-Marie Charron, DGA / greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.



Anne-Marie Charron  
DGA / greffière-trésorière adjointe